

Appel à projets du Fonds d'engagement sportif et culturel local pour la jeunesse 2022

RECTIFICATIF

Date: 29/11/2022

Objet: Prise en compte de l'année 2022 pour le calcul du chiffre d'affaires/budget maximum atteint sur l'une des trois dernières années et report de la date limite de la soumission des candidatures

Considérant que les années 2020 et 2021 ont été marquées par la crise de la Covid-19 qui a négativement affecté les finances d'un grand nombre d'acteurs, l'équipe du projet MaghroumIN a décidé :

- D'autoriser la **prise en compte l'année 2022 pour le calcul du chiffre d'affaires/budget maximum** atteint sur l'une des **2 3** dernières années dans le cadre de l'appel à projets du Fonds d'engagement sportif et culturel local pour la jeunesse 2022.
- De reporter la **date limite** de la soumission des candidatures du 12 Décembre – minuit au **18 Décembre - minuit**.

Conséquences:

A) Les lignes directrices de l'appel à projets du Fonds d'engagement sportif et culturel local pour la jeunesse 2022 sont modifiées comme suit:

1) Pages 4 et 5, Section 1.4 Aspects financiers :

- Dans tous les cas de figure, le montant de la subvention demandée pour un projet ne peut dépasser 1,5x le chiffre d'affaires annuel maximum (pour les entreprises) ou le budget annuel maximum (pour les associations) atteint sur l'une des **2 3** dernières années (**2020-2021-2022**).

Exemples :

- Une entreprise/association dont le chiffre d'affaire/budget maximum sur l'une des **2 3** dernières années (**2020-2021-2022**) est de 50,000 TND pourra demander une subvention comprise entre 50,000 TND (minimum de subvention proposé par le fonds) et 75,000 TND (soit 1,5x son budget/chiffre d'affaires maximum de 50,000 TND)
- Une entreprise/association dont le chiffre d'affaire/budget maximum sur l'une des **2 3** dernières années (**2020-2021-2022**) est de 70,000 TND pourra demander une subvention comprise entre 50,000 TND et 105,000 TND (soit 1,5x 70,000).
- Une entreprise/association dont le chiffre d'affaire/budget maximum sur l'une des **2 3** dernières années (**2020-2021-2022**) est de 128,000 TND pourra demander une subvention comprise entre 50,000 TND et 120,000 TND (maximum de subvention proposé par le fonds).

- Une entreprise/association dont le chiffre d'affaires/budget maximum sur l'une des 2 3 dernières années (2020-2021-2022) est inférieur ou égal à 33,000 TND n'est donc pas éligible à cet appel. D'autres fonds de subvention et mécanismes d'appui seront destinés aux opérateurs de taille modeste.

2) Page 8, Processus de candidature, calendrier indicatif ;

Publication de l'appel à projets	8 Novembre 2022
Réception des notes conceptuelles (date limite de soumission)	18 Décembre 2022 – 23h59
Annonce de la liste des notes conceptuelles retenues pour la soumission d'un dossier complet	24 Janvier 2023 *
Formation en formulation de projets	Semaine 2 - Février 2023 *
Réception des dossiers complets (date limite de soumission)	28 Mars 2023 *
Notification d'acceptation/rejet des propositions, discussions/négociations sur les détails des projets, et signature des contrats	A partir du 28 Avril 2023 *

B) Le formulaire de candidature est modifié également par l'ajout d'un champ concernant le chiffre d'affaire/budget maximum 2022.

C) Pour les candidats qui étaient déjà éligibles au titre de leurs revenus 2020-2021, rien ne change. Ils n'ont pas à soumettre une nouvelle candidature.

D) Pour les candidats nouvellement éligibles (qui ont atteint un chiffre d'affaire/budget maximum supérieur à 33;000 dinars sur l'une des 3 dernières années grâce à la prise en compte de 2022) des justificatifs spécifiques et détaillés seront demandés si le dossier est retenu pour l'étape des dossiers complets.

Pour toute question, merci de nous écrire à l'adresse suivante:
meriem.messaoudi@britishcouncil.org

Signé: L'équipe du projet MaghroumIN